

Lyon le 30/10/2015



COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan Rhône 2015-2020 : Signature du contrat de plan interrégional Etat-Régions

Les partenaires du Plan Rhône signent aujourd'hui le nouveau CPIER de la deuxième période du Plan Rhône. Ce contrat finalise leurs engagements financiers qui s'élèveront à 555 millions d'euros sur la période 2015/2020, pour un investissement global estimé à 850 millions d'euros de projets de développement durable sur l'axe Rhône-Saône.

Le Plan Rhône, programme de développement durable autour du Rhône et de la Saône mis en œuvre pour la première fois en 2007, est fondé sur un partenariat qui regroupe l'Etat et ses établissements publics (Voies Navigables de France et agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse), les Régions de Provence-Alpes Côte-d'Azur, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Bourgogne et Franche-Comté, le Comité de bassin Rhône-Méditerranée, CNR et EDF, avec le concours de l'Europe.

Son objectif est de prendre en compte l'ensemble des usages et enjeux du fleuve et de son affluent, par le biais de la labellisation et du financement de projets portés par les acteurs de ces territoires et qui s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du CPIER signé aujourd'hui.

Les objectifs du CPIER

Les partenaires ont identifié de nouvelles orientations stratégiques pour construire le CPIER 2015-2020, sur la base d'un diagnostic territorial réalisé fin 2012 par un cabinet de conseil indépendant associé à des séminaires de concertation avec les acteurs du Plan Rhône et le public.

Ces orientations se déclinent au travers de 3 grands axes détaillés en 5 volets :

→ **Axe 1 : La gestion multifonctionnelle des eaux et des milieux du Rhône et de la Saône**

Cet axe regroupe les volets Inondations et Qualité des eaux, ressource et biodiversité.

→ **Axe 2 : Le développement économique**

Cet axe doit permettre la création de valeur et d'emplois sur les territoires, en développant le transport fluvial et les sites portuaires, le tourisme en mode doux et la production d'énergie renouvelables.

→ **Axe 3 : Les dynamiques et les innovations territoriales et sociétales**

Evolution la plus sensible du Plan Rhône, cet axe a été créé afin de mobiliser davantage et d'accompagner les territoires, de renforcer la sensibilisation du grand public aux enjeux du territoire Rhône-Saône (inondations, transport fluvial et développement des zones industrialo-portuaires, richesses environnementales, tourisme) et de structurer la recherche, l'innovation et la capitalisation des connaissances sur le fleuve.



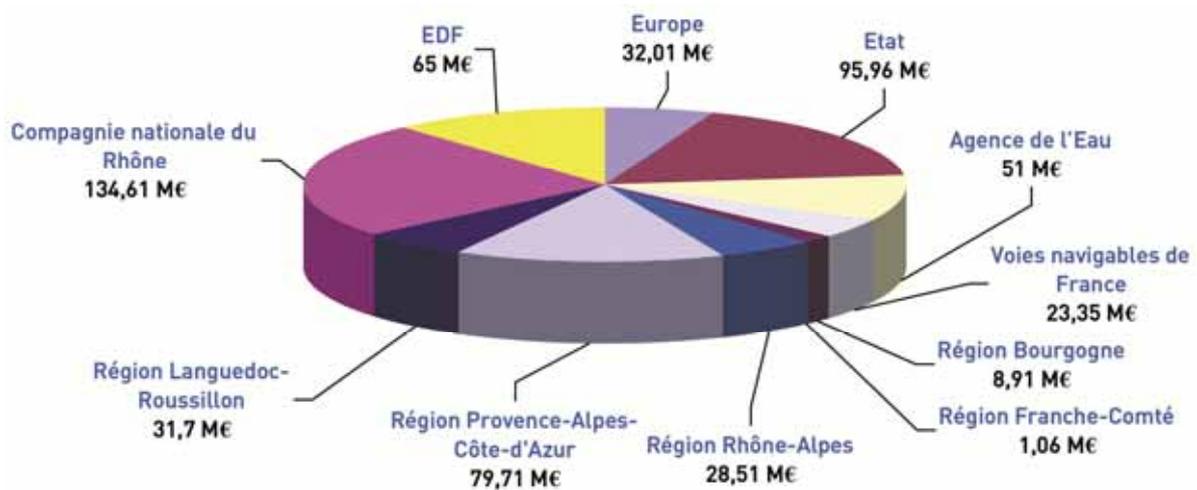
en partenariat avec



Les Investissements programmés au CPIER Plan Rhône 2015-2020



Les engagements des partenaires



Contacts presse :
 Préfecture de la Région Rhône-Alpes :
 Région PACA :
 Région Rhône-Alpes :
 Région Languedoc-Roussillon :
 Région Bourgogne :
 Région Franche-Comté :
 CNR :
 EDF :

